

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1421

29 juin 2011

SOMMAIRE

Abelson Investments S.A.	68203	Lux.Stam S.A.	68205
Access S.A.	68203	MF Capital S.A.	68194
Advent Vision S.à r.l.	68197	MGLtech S.A.	68195
Ageasinvestlux S.A.	68203	MT Lux S.à r.l.	68195
Agit S.A.	68204	Neinver Luxembourg S.à r.l.	68206
AHV International Portfolio	68204	Nexcentrica Investments Sàrl	68201
Allegro Investment Corporation S.A.	68202	Paro S.A.-SPF	68197
ALPHA FINANCIAL MARKETS CON- SULTING (Luxembourg) S.A.	68204	ProLogis Netherlands II S.à r.l.	68195
Anaf Luxembourg Sàrl	68196	Robiale S.A.	68197
Aran Hotels S.à r.l.	68205	R-PAC Europe	68197
Aran Hotels S.à r.l.	68205	Saint Clair International S.A.	68194
Autremont Holding S.A.	68206	S.C.I. Sunshine 1	68201
Azzurinvest S.A.	68204	SER.COM Sàrl	68194
BARDEEN Management Company S.A.	68205	Sibex Holdings S.A.	68199
Brabant Finance S.A.	68206	SimonsVoss Luxco S.à r.l.	68198
Bylong S.A.	68203	STINTEC Luxembourg S.à r.l.	68199
Differentia SICAV - FIS	68162	Studio 352	68198
Groupe Architecture S.à r.l.	68208	T.B.C. S.A.	68199
"Hydro 50" Management Sàrl	68203	Templewood S.à r.l.	68200
Immobilière et Participation S.A.	68196	Terold S.à r.l.	68200
Immo Sorbey SCI	68199	Tevege S.A., SPF	68199
ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A.	68202	Transmideast S.A.	68201
J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	68195	Union Investment Luxembourg S.A.	68201
Lambo S.A. SICAV-SIF	68200	Weinberg Real Estate Finance S.à r.l.	68194
		Wolfgang STARK S.A.	68202
		World Stone S.à r.l.	68200

Differentia SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.453.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

- Mr. Patrick Snyders, with professional address at 4 A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Johan D'Hoedt, with professional address at 4, A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Stefaan Festjens, with professional address at 7, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Marc Monbaliu, residing at Sint-Niklaasstraat 1, B-8300 Knokke, Belgium,

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a public company limited by shares, which such parties declare to incorporate:

"Preliminary title

Accounting Currency	the currency used to draw-up the financial statement of the Company
Articles of Incorporation	the articles of incorporation of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time
Auditor	the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), as further described in the Issuing Document and the Articles of Incorporation
Board of Directors	the board of directors of the Company
Business Day	a full bank business day in Luxembourg
Agent	means the Central Administrative Agent, the Registrar and Transfer Agent and the Sub-Administrative Agent as such terms defined in the Issuing Document
Class(es) of Shares / Class(es)	one or more classes of Shares that may be available in each Sub-Fund, whose assets shall be commonly invested according to the investment objective of that Sub-Fund, but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, target investor, denomination currency or hedging policy shall be applied as further detailed in the Issuing Document
Company	Differentia SICAV-FIS, a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialised investment fund (fond d'investissement spécialisé) incorporated as a public limited company (société anonyme)
Company Law	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as the same may be amended from time to time
CSSF	the Luxembourg supervisory authority of the financial sector, the Commission de Surveillance du Secteur Financier
Custodian	a credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may from time to time be appointed as custodian of the Company
Direct Investment	eligible assets held directly by the Company
Director	a member of the Board of Directors of the Company
Euro/EUR	the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as the same may be amended from time to time

Initial Price	the subscription price at which the Shares of any Class are offered during the Initial Subscription Period as described in the Issuing Document
Initial Subscription Period	the initial subscription day or initial subscription period during which the Shares of any Class may be issued at the Initial Price as specified for each Class of any Sub-Fund in the Issuing Document
Investment Fund	any undertaking the sole objective of which is the collective investment in securities, financial instruments and other assets which includes for the avoidance of doubt UCIs
Investment Manager(s)	Any person or entity as may subsequently be appointed as investment manager of the Company as further described in the Issuing Document
Issuing Document	the issuing document of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time
Minimum Holding	a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency or Other Denomination Currency, which a Shareholder must hold in a given Sub-Fund or Class as further detailed for the respective Sub-Fund or Class in the Issuing Document
Minimum Subscription	a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency or Other Denomination Currency, which a Shareholder must subscribe in a Sub-Fund or Class as further detailed for the respective Sub-Fund or Class in the Issuing Document
Multilateral Trading Facility / MTF	has the meaning as defined in Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments
Net Asset Value	the net asset value of a given Sub-Fund or Class as determined in accordance with the Articles of Incorporation and in the Issuing Document
Net Assets	the aggregate accounting value of a given Sub-Fund resulting at any time from the total accounting value of its assets less the total accounting value of its liabilities
Other Denomination Currency	another denomination currency in which the Board of Directors may decide to calculate the Net Asset Value per Share of one or more Sub-Fund(s)/Class(es) in addition to the Reference Currency as further detailed for the respective Sub-Fund(s)/Class(es) in the Issuing Document. The Net Asset Value calculated in another denomination currency is the equivalent of the Net Asset Value in the Reference Currency converted at the prevailing exchange rate
Prohibited Person(s)	any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company such holding may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any person, firm, partnership or corporate body, which does not meet the definition of Well-Informed Investors as described below
Reference Currency	the currency in which the Net Asset Value of each Sub-Fund is denominated, as specified for each Sub-Fund in the Issuing Document
Redemption Last Dealing Day	has the meaning as defined in the Issuing Document
Redemption Price	the price at which the Share are redeemed, as further described of this Issuing Document
Redemption Settlement Day	has the meaning as defined in the Issuing Document
Regulated Market(s)	has the meaning as defined in Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments
Share(s)	a share without par value of any Class of any Sub-Fund in the capital of the Company, the details of which are specified in Issuing Document. For the avoidance of doubt, reference to "Share(s)" includes references to any Class(es) when reference to specific Class(es) is not required
Shareholder(s)	the holder of one or more Shares of any Class of any Sub-Fund in the capital of the Company
SIF Law	the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as the same may be amended from time to time
Sub-Fund	Any compartment of the Company whereby a distinct pool of assets managed according to a specific investment policy, as defined in the Issuing Document

Subscription Price	the subscription price at which the Shares of any Class are offered after the end of the Initial Subscription Period as further described the Issuing Document
Subscription Request	the written subscription request with all relevant documents to qualify as Shareholders submitted to the Agent in respect of a Sub-Fund on a specific Class of Shares and setting forth the number of Shares or amount to be subscribed by such prospective investor
UCI(s)	regulated Investment Fund that is subject to risk diversification rules
US Persons	a citizen or resident of the United States, a corporation, partnership or any other entity created in or under the laws of the United States or any person falling within the definition of the term “United States Person” under the 1933 Act
Valuation Day	has the meaning as defined in the Issuing Document
Well-Informed Investor	has the meaning ascribed to it in the SIF Law, and includes (a) institutional investors (b) professional investors; and (c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions: (i) has declared in writing his adhesion to the status of well-informed investor; and (ii) invests a minimum of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000) in the Company or has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

Name – Purpose – Registered office – Duration

Art. 1. Form of the Company. There is hereby formed a “société anonyme”, public company limited by shares (the “Company”) qualified as an investment company with variable capital – specialised investment funds governed by the present Articles of Incorporation, the Company Law and the SIF Law.

Art. 2. Name of the Company. The Company’s name is “Differentia SICAV – FIS”.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available in a wide range of securities and other assets eligible under the SIF Law, with the objective of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the SIF Law.

Art. 5. Duration of the Company. The Company is constituted for an unlimited duration.

Capital – Shares

Art. 6. Share capital, Classes and categories of Shares. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total Net Assets of the Company pursuant to article 13 of these Articles of Incorporation. The subscribed capital must reach the equivalent aggregate amount of one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) within the first twelve months following its approval by the CSSF, and thereafter may not be less than this amount.

The initial share capital of the Company shall be set at fifty thousand Euros (EUR 50,000) represented by fifty (50) fully paid up Shares with no par value of All In One D Class.

For consolidation purposes, the Accounting Currency of the Company is the Euro.

The share capital of the Company may be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

The Board of Directors of the Company may, at any time, establish several pools of assets, each constituting a Sub-Fund (compartment) within the meaning of article 71 of the SIF Law.

The Board of Directors shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund.

The right of Shareholders and creditors relating to a particular Sub-Fund or raised by the incorporation, the operation or the liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of such Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the incorporation, the operation or the liquidation of this Sub-Fund. In the relation between Shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity.

The Board of Directors may, at any time, issue different Classes of Shares within one or more Sub-Funds, which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Issuing Document.

In each Sub-Fund, each Class of Shares may be sub-divided into one or several category(ies) of Shares as more fully described in the Issuing Document.

The proceeds of the issue of each Class of Shares and/or category of Shares of a given Sub-Fund shall be invested, in accordance with article 4 of these Articles of Incorporation, in securities of any kind and other assets permitted by the SIF Law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund, subject to the investment restrictions provided by the law or determined by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the Net Assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the aggregate of the Net Assets of all Classes and categories of Shares of all Sub-Funds.

Art. 7. Voting rights. Each share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 8. Form of Shares. All Shares are issued in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the Class and category of Shares of each such Shares, the transfer of Shares and the dates of such transfer.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. The Company treats the registered owner of a Share as the absolute and beneficial owner thereof.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement of the transferor and transferee or accept as evidence of transfer any other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any Director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any

redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to three decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the Net Assets of the relevant Class and/or category of Shares on a pro rata basis.

Art. 9. Issuance of Shares. The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue at any time fully paid up Shares, in any Class and/or category of Shares and in any Sub-Fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares in any Sub-Fund, Class and/or category of Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Issuing Document. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Issuing Document.

The Board of Directors may in its absolute discretion without liability reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class and/or category of Shares in any one or more Sub-Funds.

The Board of Directors may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse Subscription Requests in whole or in part and suspend or limit, in compliance with article 14 of these Articles of Incorporation, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

Furthermore, the Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares in any Sub-Fund, Class and/or category of Shares (including without limitation the execution of such Subscription Requests and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a Minimum Subscription amount and minimum amount of any additional investments, as well as a Minimum Holding amount which any Shareholder is required to comply. The Board of Directors may also at its own discretion waive such Minimum Subscription amount and minimum amount of any additional investments, as well as such Minimum Holding amount which any Shareholder is required to comply. Shares shall be issued at the Subscription Price applicable to the relevant Sub-Fund, Class and/or category of Shares as determined by the Board of Directors and disclosed in the Issuing Document. The Board of Directors may also, in respect of any one given Sub-Fund, Class of Shares and/or category of Shares, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are marketed will also be charged.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the Subscription Price. The payment of the Subscription Price will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Issuing Document.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Issuing Document, if applicable.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

Art. 10. Redemption of Shares. Under the restrictions, terms and procedures as set forth in the Issuing Document, Shares may be redeemed at the request of Shareholders, if permitted for each Sub-Fund in the Issuing Document.

If the Minimum Holding in a Sub-Fund and/or Class as set out in the Issuing Document for the relevant Sub-Fund is not maintained due to a redemption of Shares, the Company may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Net Asset Value and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholders.

The Company may suspend redemption in respect of Shares during any period that the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund and/or Class is suspended in accordance with article 14 of the Articles of Incorporation.

The Shares which have been redeemed shall be cancelled.

Art. 11. Conversion of Shares. Under the restrictions, terms and procedures as set forth in the Issuing Document the Shareholders may request the conversion of all or part of their Shares of any Class in any Sub-Fund into another Class in the same Sub-Fund and/or into the same Class or a different Class of any other existing Sub-Fund, provided that the Shareholder satisfies the criteria of the relevant Class, and Sub-Fund into which the conversion is requested.

If the Minimum Holding in a Sub-Fund and/or Class as set out in the Issuing Document for the relevant Sub-Fund is not maintained due to a conversion of Shares, the Company may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Net Asset Value and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholders.

The Company may suspend conversion in respect of Shares during any period that the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund and/or Class is suspended in accordance with the Issuing Document and article 14 of the Articles of Incorporation.

The Shares which have been converted into Shares of another Class shall be cancelled.

Art. 12. Restrictions on Ownership. Shares are available to Well-Informed Investors only.

Each Class of Shares is reserved to investors satisfying the criteria of the relevant Class of each Sub-Fund as described in the Issuing Document.

The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of any Class or category of Shares in each Sub-Fund of the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company:

- such holding may be detrimental to the Company, its Shareholders or one given Class, category of Shares or Sub-Fund;
- such Shareholder or investor does not or no longer meets the criteria of the relevant Class of the relevant Sub-Fund as described in the Issuing Document;
- it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or
- as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Board of Directors may restrict the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person.

For such purposes the Company may:

(A) Decline to issue any Shares and decline any transfer of Shares, where it appears to it that such transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(B) At any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or; and

(C) Suspend the voting right of any Prohibited Person, at any meeting of Shareholders of the Company; and

(D) Where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, the Company may direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within ten (10) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (the "Purchase Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser. Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

(2) The price at which each such Share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class and/or category of Shares of the relevant Sub-Fund as calculated with respect to the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and/or category of Shares and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 13. Calculation of the Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share of each Class, category of Shares and/or Sub-Fund shall be calculated by the Agent under the responsibility of the Board of Directors upon the frequency set forth in article 14 of these Articles of Incorporation and the Issuing Document and at least once a year in accordance with Luxembourg law.

The Net Asset Value per Share of each Class, category of Shares and/or Sub-Fund will be expressed in the Reference Currency as specified in the Issuing Document. The Board of Directors may however decide to calculate the Net Asset Value per Share for certain Sub-Funds, Classes and/or category of Shares in the Other Denomination Currency as detailed in the Issuing Document. The Net Asset Value calculated in the Other Denomination Currency is the equivalent of the Net Asset Value in the Reference Currency converted at the prevailing exchange rate.

The Net Asset Value per Share of each Class and/or category of Shares in each Sub-Fund on any Valuation Day is determined by dividing (i) the Net Assets of that Sub-Fund attributable to such Class and/or category of Shares, being the value of the portion of that Sub-Fund's gross assets less the portion of that Sub-Fund's liabilities attributable to such Class and/or category of Shares, on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares of such Class and/or category of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The accounts of the subsidiaries of the Company will (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) be consolidated with the accounts of the Company at each Valuation Day and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The Subscription Price and the Redemption Price of the different Classes and/or category of Shares will differ within each Sub-Fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class and/or category of Shares.

The Subscription Price, Redemption Price and conversion price are calculated to 3 decimal places.

The assets of the Company shall include:

(A) All shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities registered in the name of the Company;

(B) All cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(C) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);

(D) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;

(E) All stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;

(F) All interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(G) The formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company;

(H) Lawyer fees and other charges for registering the Company and its Sub-Funds in other jurisdiction (to the extent not written off);

(I) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(A) Any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative;

(B) Any transferable security and any money market instrument negotiated on another market will be valued on the basis of the last available price;

(C) The valuation of the Company's interests in unlisted private equity companies (both by way of equity and debt investments) and investment funds will be carried out in the following manner:

(1) An interest in an unlisted private equity company and in an investment fund will be valued at cost as long as no report is available;

(2) If a report regarding the private equity company and investment fund is available, the interest in the private equity company and investment fund will be valued on the basis of the latest available report as long as no major valuation event occurred. The following events qualify as valuation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the private equity companies and investment funds or one or more of their underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the private equity companies and investment funds themselves;

(3) The occurrence of a valuation event will be taken into account.

(D) If the prices of listed or unlisted securities or investment funds determined pursuant to the foregoing are not representative of their real value, these will be stated at Director's valuation. This will be at cost unless in the Director's opinion a reduction in value is considered appropriate having regard to a company's or investment fund's prospects, or a change of valuation is justified by reference to significant transactions in the interests by third parties;

(E) All other securities and other assets will be valued by the Directors based on the reasonable foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith;

(F) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(G) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another Regulated Market and/or MTF shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another Regulated Markets and/or MTF shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such Regulated Markets and/or MTF on which the particular futures,

forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which Net Assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable;

(H) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors;

(I) If, as a result of particular circumstances, valuation based on the above rules becomes impractical or inaccurate, other valuation criteria which are generally accepted and verifiable in order to obtain a fair valuation will be applied.

The Board of Directors, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company and/or its Sub-Funds in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The Agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The total Net Asset Value of the Company is equal to the sum of the Net Assets of the various activated Sub-Funds converted into EUR at the rates of exchange prevailing in Luxembourg on the relevant Valuation Day.

The liabilities of the Company shall include:

(A) All loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(B) All accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(C) All accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees including performance fees (if any), custody fees, paying agency, cash management fees (if any), registrar and transfer agency fees, domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(D) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(E) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(F) All other expenses incurred in the operation and administration of the Company which may include, without limitation, fees payable to the Investment Manager, taxes, expenses for legal and auditing services, compliance costs, due diligence costs, pricing costs (including the calculation and publication of Net Asset Value per Share), office and personnel costs, costs of any intermediary company, payments due to investment structures or Direct Investments, cost of any proposed listings, maintaining such listings, printing proxies, share certificates, Shareholders' reports and notices, Issuing Documents, reasonable marketing and advertising expenses, costs of preparing, translating and printing in different languages, expenses of the issue, exchange and redemption of Shares, all reasonable out-of-pocket expenses of the Directors and officers of the Company (including fees and expenses relating to attendance at meetings of the Directors and of the Shareholders), registration fees and other expenses payable to supervisory authorities in any relevant jurisdictions, insurance costs, interest, standard brokerage and bank costs and the costs of publications.

(G) All other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

(A) The proceeds to be received from the issue of Shares of any Class and/or category of Shares shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class and/or category of Shares, provided that if several Classes and/or categories of Shares are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the Net Assets of such Sub-Fund attributable to that Class and/or category of Shares;

(B) The assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the Class(es) and/or category(ies) of Shares corresponding to such Sub-Fund;

(C) Where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Sub-Fund, Class and/or category of Shares as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund, Class and/or category of Shares;

(D) Where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Sub-Fund, Class and/or category of Shares or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, Class and/or category of Shares, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund, Class and/or category of Shares;

(E) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, Class and/or category of Shares, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Fund, Class and/or

category of Shares, pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets of several Sub-Funds, Classes and/or categories of Shares are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Sub-Fund, Class and/or category of Shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Sub-Fund, Class and/or category of Shares to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-Fund, Class and/or category of Shares, as described in the sales documents for the Shares of the Company, and finally;

(F) Upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class and/or category of Shares, the Net Asset Value of such Class and/or category of Shares shall be reduced by the amount of such distributions.

(G) All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law.

(H) In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this article:

(A) Shares to be redeemed by the Company under article 10 of these Articles of Incorporation shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(B) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(C) All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(D) Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 14 Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of issue, redemption and conversion of Shares. With respect to each Sub-Fund, Class of Shares and/or category of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Issuing Document, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Day".

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Sub-Fund, Class and/or category of Shares and the issue, redemption and conversion of its Shares to and from its Shareholders in the following cases:

(a) during any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of any Sub-Fund of the Company from time to time is quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended;

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by any Sub-Fund of the Company would be impracticable;

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any Sub-Fund or the current prices or values on any market or stock exchange;

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of any Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares of any Sub-Fund cannot in the opinion of the Directors be effected at normal prices or rates of exchange;

(e) during any period when the Company is being liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of Shareholders at which a resolution to liquidate the Company (or one of its Sub-Funds) is proposed;

(f) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained.

The suspension of the calculation of the Net asset Value of any particular Sub-Fund, Class and/or category of Shares shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue, redemption and conversion of Shares of any Class, category of Shares and/or Sub-Fund that is not suspended.

Any such suspension of the Net Asset Value will be notified to investors having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares and will be published if required by law.

Management - Supervision

Art. 15. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of whether four, five or six members, who need not to be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. Upon expiry of its mandate, a Director may seek reappointment.

The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which may further determine their remuneration and the term of their office. The Directors of the Company shall be appointed in accordance with the following rules:

- If the Board of Directors is to be composed of four (4) Directors a general meeting of Class D Shareholders of all Sub-Funds must be held in order to determine a slate of six candidates (the "Proposed Directors") out of which three of them shall be appointed as Directors;

- If the Board of Directors is to be composed of five (5) Directors a general meeting of Class D Shareholders of all Sub-Funds must be held in order to determine a slate of six candidates (the "Proposed Directors") out of which four of them shall be appointed as Directors; and

- If the Board of Directors is to be composed of six (6) Directors a general meeting of Class D Shareholders of all Sub-Funds must be held in order to determine a slate of eight candidates (the "Proposed Directors") out of which five of them shall be appointed as Directors.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of Shareholders. The Director removed will remain in function until its successor is elected and take up its functions. In case of dismissal or removal of an elected Proposed Director, the general meeting of the Shareholders should elect one of the other Proposed Directors.

In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

When a legal entity is appointed as a member of the Board of Directors, such legal entity shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of Director of the Company.

In case of vacancy in the office of Director by reason of death or resignation of a Director or otherwise, the remaining Directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next Shareholders meeting in accordance with the Company Law.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company corporate purpose, in compliance with the investment policy of the Company as determined in the Articles of Incorporation and the Issuing Document. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

In dealing with third parties, the Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company corporate purpose and provided the terms of these Articles of Incorporation shall have been complied with.

Any Director shall be entitled to receive directors' fees as further detailed in the Issuing Document.

Art. 16. Board of Directors meetings. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors. In case of absence of the chairman, the Board of Directors shall be chaired by a Director present and appointed for that purpose. The Board of Directors may also appoint a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors or for other matters as may be specified by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet when convened by one Director.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each Director by in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each Director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another Director as his proxy.

A Director may represent more than one Director.

Any meeting of the Board of Directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require the presence of all the Directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Company Law, the Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Directors.

Decisions of the Board of Directors are taken as follows:

- If the Board of Directors is to be composed of four (4) Directors, decisions must be taken with the approval of at least three (3) Directors;
- If the Board of Directors is to be composed of five (5) Directors, decisions must be taken with the approval of at least four (4) Directors; and
- If the Board of Directors is to be composed of six (6) Directors, decisions must be taken with the approval of at least five (5) Directors.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two Directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the Board of Directors minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two Directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 17. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition, management and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in article 20 of these Articles of Incorporation and the Issuing Document.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 18. Corporate signature. The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors.

Art. 19. Delegation of Power. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who may but are not required to be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers. The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person, and may, in particular appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 20. Investment Policy and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policy for the investments and the course of conduct of the management and business affairs of each Sub-Fund of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in the Issuing Document, in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorized to use any techniques and instruments, including derivatives, relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

The Board of Directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Issuing Document, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCI and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Art. 21. Investment Manager and investment advisors. The Company may appoint an Investment Manager to manage, under the overall control and responsibility of the Board of Directors, the securities portfolio of the various Sub-Funds of the Company.

The Company may furthermore appoint an investment advisor with the responsibility to prepare the purchase and sale of any eligible investments for the Company and otherwise advise the Company with respect to asset management.

The powers and duties of the Investment Manager and the investment advisor as well as their remuneration will be described in an investment management agreement and/or investment advisory agreement to be entered into by the Company and the Investment Manager and/or investment advisor (as the case may be).

Art. 22. Conflict of Interest. Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board of Directors. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

The Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may engage in various business activities other than the Company's and/or the Investment Manager's business, including providing consulting and other services (including, without limitation, serving as director) to a variety of partnerships, corporations and other entities, not excluding those in which the Company invests. However, the Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and its members will devote the time and effort necessary and appropriate to the business of the Company. The Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may also invest and trade for their own accounts. Because the Directors of the Company and the directors of the Investment Manager, the members and affiliates of the Investment Manager can have other accounts managed by them, the interests of the Company and other accounts, in the selection, negotiation and administration of investments, may conflict. Although it is aimed to avoid such conflicts of interest, the Directors, the Investment Manager and its members will attempt to resolve all nonetheless arising conflicts in a manner that is deemed equitable to all parties under the given circumstances.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, except if such transaction is concluded in the ordinary course of business and on market terms, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager or any subsidiary thereof or holding company thereof or any subsidiary of any holding company thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in their absolute discretion.

Art. 23. Indemnification. The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and against which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

General meetings of shareholders – Subfunds

Art. 24. General meetings of Shareholders of the Company. The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class and/or category of Shares to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company, or any other places in Luxembourg City as mentioned in the convening notice, on the last Friday of May at 9 (nine) o'clock a.m. If such a day is not a Business

Day, the general meeting shall be held the following Business Day at the same time. Other general meetings of Shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

General meetings of Shareholders are convened by the Board of Directors, failing which by Shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Company Law and shall be sent by registered letters to each Shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be Shareholder.

The Directors may attend and speak in general meetings of Shareholders.

General meetings of Shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Company Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the Shareholders who request to do so.

Art. 25. General Meetings of Shareholders of Sub-Fund, Class or category of Shares. The Shareholders of a Sub-Fund, Class or category of Shares issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund, Class or category of Shares.

Previously to a general meeting of Shareholders which agenda contains the election of the member of the Board of Directors, the Board of Directors must convene a general meeting of the Class D Shareholders of all Sub-Funds in order to determine the name of the Proposed Directors accordingly with article 15 of these Articles of Incorporation. If there is only one Class D Shareholder, the sole Class D Shareholder assumes all powers conferred to the meeting and takes all the decisions in writing.

The provisions set out in article 24 of these Articles of Incorporation as well as in the Company Law shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund, Class or category of Shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Sub-Fund, Class or category of Shares vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Sub-Fund, Class or category of Shares shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Sub-Fund, Class or category of Shares in compliance with article 68 of the Company Law.

Art. 26. Termination, Division and Merger of Sub-Funds, Classes or categories of Shares.

1) In the event that for any reason the value of the Net Assets of any Sub-Fund and/or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund and/or Class to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Sub-Fund and/or Class would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund and/or Class, or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to compulsory redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class at their Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Sub-Fund, and/or Class prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Unless otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Any Subscription Request shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-Fund, and/or Class.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund and/or Class may, upon proposal from the Board of Directors, resolve to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

2) Under the same circumstances as provided in point 1) above the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund and/or Class to those of another existing Sub-Fund and/or Class within the Company or to another Luxembourg UCI or to another sub-fund within such other Luxembourg UCI (the "New Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class as Shares of another Sub-Fund and/or Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in point 1) above (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

3) Under the same circumstances as provided in point 1) above, the Board of Directors may decide to reorganise a Sub-Fund and/or Class by means of a division into two or more Sub-Funds, Classes and/or Categories. Such decision will be published in the same manner as in point 1) above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more New Sub-Funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Sub-Fund and/or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-Fund and/or Class to another UCI referred to in the first paragraph of the point 2) above to another Sub-Fund and/or Class within such other UCI shall, require a resolution of the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

Financial year – Balance sheet

Art. 27. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st of January and closes on the 31st of December.

Art. 28. Balance sheet. Each year, with effect as of 31st of December, the Board of Directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the Director(s) and Auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the Board of Directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of Shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 29. Annual general meeting. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of Shareholders, each Shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Company Law.

Supervision of the Company

Art. 30. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several Auditor appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor(s) shall fulfil all duties as prescribed by the SIF Law.

Each Auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

Dividends - Distribution

Art. 31. Distribution. For any Class and/or category of Shares entitled to distribution, the general meeting of Shareholders of the relevant Class and/or category of Shares issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of a Sub-Fund, Class and/or category of Shares shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any Class and/or category of Shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

In any case, no distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the Company's capital is less than the minimum capital imposed by the SIF Law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

Distributions will be made in the Reference Currency but, for the convenience of Shareholders, payment may be made in a currency chosen by the Shareholder (at their cost and foreign exchange risks) in accordance with the procedure described in the Issuing Document.

Distributions will be made in cash. However, the Board of Directors may decide to make in-kind distributions/payments of securities of portfolio companies with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law and the costs of which report will be borne by the relevant investor.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund, Class and/or category of Shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Custodian

Art. 32. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank as defined by the law of 5 April 1993 (as amended) on the financial sector. The Custodian agreement shall satisfy any and all of the requirements of the SIF Law.

In the case of voluntary withdrawal of the Custodian or its removal by the Company, the Custodian must take all necessary steps for the good preservation of the interests of the investors until its replacement which shall occur at the latest two (2) months following voluntary withdrawal or remove.

Dissolution – Liquidation

Art. 33. Dissolution. The general meeting of Shareholders under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation may resolve the dissolution of the Company.

Whenever the share capital of the Company falls below two thirds (2/3) of the minimum capital required by the SIF Law, the Board of Directors shall submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of Shareholders within a period of forty days (40) as from the date the Board of Directors is aware of such situation. The general meeting of Shareholders of the Company, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of the Shareholders of the Company within same limits of time whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital required by the SIF Law. In such event, the general meeting of the Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the Shareholders holding one-fourth (1/4) of the votes of the Shares represented at the meeting.

Art. 34. Liquidation. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders effecting such dissolution which will specify their powers and set their remuneration.

Such liquidator(s) must be vested by the CSSF approval and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

The proceeds of the liquidation of each Sub-Fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

Applicable law

Art. 35. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law and the SIF Law, as such laws may be amended from time to time.”

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription – Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 50 (fifty) Shares with no par value of All In One D Class issued by the Company, as follows:

- Mr. Patrick Snyders, prenamed, subscribes to 12.5 (twelve and a half) Shares with no par value of All In One D Class;
 - Mr. Johan D'Hoedt, prenamed, subscribes to 12.5 (twelve and a half) Shares with no par value of All In One D Class;
 - Mr. Stefaan Festjens, prenamed, subscribes to 12.5 (twelve and a half) Shares with no par value of All In One D Class;
- and
- Mr. Marc Monbaliu, prenamed, subscribes to 12.5 (twelve and a half) Shares with no par value of All In One D Class.

All the Shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about three thousand two hundred euro (€ 3,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at four (4) and that of the statutory auditor (réviseur d'entreprises) at one.

2) Are appointed as Directors:

- Mr. Patrick Snyders, born in Mortsel, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 October 1963, with professional address at 4, A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Johan D'Hoedt, born in Oostende, Belgium, on 6 March 1962, with professional address at 4, A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Stefaan Festjens, born in Avelgem, Belgium, on 18 May 1961, with professional address at 7, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Marc Monbaliu, born in Blankenberge, Belgium, on 22 May 1961, residing at Sint-Niklaasstraat 1, B-8300 Knokke, Belgium.

In accordance with article eighteen of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signatures of any two Directors.

The Directors shall serve for a period of six (6) years.

3) Is elected as statutory auditor (réviseur d'entreprises) Audit & Compliance S.à r.l., having its registered office at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on 31 December 2011.

4) The Company shall have its registered office at 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, soussigné.

Comparaissent:

- M. Patrick Snyders, avec adresse professionnelle au 4, A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Johan D'Hoedt, avec adresse professionnelle au 4, A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Stefaan Festjens, avec adresse professionnelle au 7, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Marc Monbaliu, résidant à Sint-Niklaasstraat 1, B-8300 Knokke, Belgique, ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

«Titre préliminaire

Actif Net

la valeur comptable totale d'un Compartiment résultant à tout moment de la valeur comptable totale de son actif moins la valeur comptable totale de son passif

Action(s)	une action sans pair comptable de n'importe quelle Classe de n'importe quel Compartiment dans le capital de la Société, dont les détails sont décrits dans le Document d'Emission. Afin d'éviter tout doute, la référence au terme «Action(s)» inclut la référence à n'importe(s) quelle(s) Classe(s) quand la référence à une/des Classe(s) n'est pas nécessaire
Actionnaire(s)	le détenteur d'une ou plusieurs Action(s) de n'importe quelle Classe de n'importe quel Compartiment dans le capital de la Société
Administrateur Agent	un membre du Conseil d'Administration de la Société signifie l'agent administratif, l'Agent de Transfert et l'agent sous-administratif tels que ces termes sont définis dans le Document d'Emission
Autre Devise de Dénomination	une autre devise de dénomination dans laquelle le Conseil d'Administration peut décider de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'un ou plusieurs Compartiment(s) en plus de la Devise de Référence, telle que plus amplement détaillée dans le pour le(s) Compartiment(s) concerné(s) dans le Document d'Emission. La Valeur Nette d'Inventaire calculée dans une autre devise de dénomination est l'équivalent de la Valeur Nette d'Inventaire dans la Devise de Référence convertie au taux de change en vigueur
Classe(s) d'Actions / Classe(s)	une ou plusieurs classe(s) d'Actions disponible(s) dans chaque Compartiment, dont les actifs sont investis de manière commune conformément à l'objectif d'investissement de ce Compartiment, mais pour laquelle des frais spécifiques de vente et/ou de rachat, la structure des frais, la politique de distribution, les investisseurs visés, la devise choisie ou politique de couverture s'appliquent tels qu'énoncés dans le Document d'Emission
Compartiment	tout compartiment de la Société dans lequel un groupe d'actifs distinct est géré conformément à une politique d'investissement spécifique, telle que définie dans le Document d'Emission
Conseil d'Administration CSSF	le conseil d'administration de la Société l'autorité de surveillance du secteur financier, la Commission de Surveillance du Secteur Financier
Demande de Souscription	la demande de souscription écrite soumise à l'Agent avec tous les documents pertinents afin de remplir les conditions pour être Actionnaire et relatif à une Classe d'Actions spécifique d'un Compartiment et établissant le nombre d'Actions ou le montant devant être souscrit par un investisseur potentiel
Dépositaire	tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui peut être désigné en tant que dépositaire de la Société
Détention Minimale	un nombre minimum d'Actions ou un montant minimum dans la Devise de Référence ou une Autre Devise de Dénomination, qu'un Actionnaire doit détenir dans un Compartiment donné ou une Classe tel que détaillé plus amplement dans le Document d'Emission
Devise de Comptabilité Devise de Référence	la devise utilisée pour établir les comptes la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est exprimée, telle que détaillée pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission
Document d'Emission	le document d'émission de la Société tel qu'amendé, complété, modifié de temps à autre
Euro ou EUR	la monnaie ayant cours légal dans les Etats Membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel que modifié
Fonds d'Investissement	toute entreprise dont l'objectif unique est d'investir collectivement dans des titres, instruments financiers et autres actifs, ceci incluant, afin d'éviter tout doute, les OPCs
Gestionnaire de Portefeuille	toute personne ou entité qui pourra être désignée par la suite en tant que gestionnaire de portefeuille de la Société telle que déterminée dans le Document d'Emission
Investissement Direct Investisseur Averti	actifs éligibles détenus directement par la Société a la signification qui lui est donnée dans la Loi FIS, et inclut: (a) les investisseurs institutionnels; (b) les investisseurs professionnels; et

	(c) tout autre investisseur averti qui remplit les conditions suivantes: (i) a déclaré par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et (ii) investit un minimum de cent vingt-cinq mille Euros (125.000 EUR) dans la Société; ou bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un investissement dans la Société
Jour d'Evaluation	a la signification telle que décrite dans le Document d'Emission
Jour Ouvrable	un jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg
Loi FIS	la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé telle qu'éventuellement modifiée
Loi sur les Sociétés	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée
Marché Réglementé	a la signification telle que définie dans la Directive 2004/39/CE sur les marchés d'instruments financiers
Multilateral Trading Facility / MTF	a la signification telle que définie dans la Directive 2004/39/CE sur les marchés d'instruments financiers
OPC	Fonds d'Investissement régulé qui est soumis à des règles de diversification des risques
Période Initiale de Souscription	le jour initial de souscription ou la période initiale de souscription pendant laquelle les Actions d'une Classe d'un Compartiment peuvent être émises au Prix Initial tel que décrit dans le Document d'Emission
Personne(s) Non Autorisée(s)	toute personne, société, association ou entité juridique, si de l'appréciation discrétionnaire de la Société, la possession d'Actions par une telle personne peut porter préjudice aux intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, s'il peut en résulter un non-respect de quelque loi ou réglementation que ce soit, luxembourgeoise ou autre, ou si elle peut exposer la Société à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qu'elle n'aurait pas supportés autrement; le terme «Personne Non Autorisée» inclut toute personne, société, association ou entité juridique qui n'entre pas dans la définition d'Investisseur Averti, telle que détaillée ci-dessus
Prix Initial	le prix de souscription auquel les Actions des différentes Classes sont offertes pendant la Période Initiale de Souscription tel que décrit dans le Document d'Emission
Prix de Rachat	le prix auquel les Actions sont rachetées, conformément à ce qui est décrit dans le Document d'Emission
Prix de Souscription	le prix de souscription auquel les Actions sont offertes après la fin de la Période Initiale de Souscription telle que définie dans le Document d'Emission
Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique	tout citoyen ou résidant des Etats-Unis d'Amérique, toute société, association, ou toute autre entité créée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne telle que définie par le terme «United-States Person» de la loi de 1933
Réviseur d'Entreprises	le réviseur d'entreprises de la Société ayant la qualité de réviseur d'entreprises agréé, tel que décrit dans le Document d'Emission et les Statuts
Société	Differentia SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise - fonds d'investissement spécialisé constituée sous la forme d'une société anonyme
Souscription Minimale	un nombre minimum d'Actions ou un montant minimum dans la Devise de Référence ou dans une Autre Devise de Dénomination qu'un Actionnaire doit souscrire dans un Compartiment ou une Classe tel que détaillé pour le Compartiment et la Classe concernée dans le Document d'Emission
Statuts	les Statuts de la Société tels qu'éventuellement modifiés et complétés
USD	la devise des Etats-Unis d'Amérique
Valeur Nette d'Inventaire / VNI	la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment ou d'une Classe telle que déterminée conformément aux Statuts et au Document d'Emission

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme de la Société. Il est établi une société anonyme (la «Société») admise en tant que société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la Loi FIS.

Art. 2. Dénomination de la Société. La dénomination de la Société est «Differentia SICAVFIS».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré dans une autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires, par voie d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière prévue pour toute modification des Statuts.

Des succursales, des filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels se présentent ou paraissent imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les disponibilités et actifs dont elle dispose dans un éventail de valeurs et d'autres actifs éligibles sous la Loi FIS, dans le but de diversifier les risques d'investissement et de procurer aux Actionnaires un retour sur investissement résultant de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi FIS.

Art. 5. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital social - Action

Art. 6. Capital Social, Classes et Catégories d'Actions. Le capital social de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à l'Actif Net total de la Société conformément à l'article 13 des présents Statuts. Le capital souscrit doit atteindre l'équivalent de la somme d'un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000 EUR) dans les douze premiers mois qui suivent la date à laquelle la Société a obtenu son approbation par la CSSF et après cela ne pourra être inférieur à cette somme.

Le capital social initial de la Société est fixé à cinquante mille Euros (50.000 EUR) représenté par cinquante (50) Actions All In One de Classe D et sans mention de valeur, entièrement libérées.

Pour la consolidation, la Devise de Comptabilité de la Société est l'Euro.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société peut, à tout moment, établir plusieurs masses d'actifs, constituant chacune un Compartiment au sens de l'article 71 de la Loi FIS.

Le Conseil d'Administration attribuera un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions spécifiques d'investissement et une dénomination spécifique pour chaque Compartiment.

Les droits des Actionnaires et des créanciers concernant un Compartiment particulier ou intervenu lors de la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs du Compartiment. Les actifs d'un Compartiment garantiront exclusivement les droits des Actionnaires de ce Compartiment et ceux des créanciers dont la réclamation concerne la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions dans un ou plusieurs Compartiment(s) qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur procédure de souscription et/ou de rachat, leurs exigences minimales d'investissement initiales et subséquentes et/ou de détention, le type d'investisseurs ciblés et la politique de distribution y relative conformément à ce qui est décrit dans le Document d'Emission.

Dans chaque Compartiment, chaque Classe d'Actions peut être subdivisée en une ou plusieurs catégorie(s) tel qu'il est plus amplement détaillé dans le Document d'Emission.

Le montant de l'émission de chaque Classe d'Actions et/ou catégorie d'Actions d'un Compartiment donné sera investi, conformément à l'article 4 des présents Statuts, dans des titres de toutes sortes et autres avoirs autorisés par la Loi FIS, conformément à l'objectif d'investissement et à la politique déterminés par le Conseil d'Administration pour le Compartiment, conformément aux restrictions d'investissement fixées par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration.

Afin de déterminer le capital de la Société, l'Actif Net attribuable à chaque Compartiment devra, si leur valeur n'est pas exprimée en EUR, être converti en EUR et le capital sera égal au total des Actifs Nets de toutes les Classes et catégories d'Actions de tous les Compartiments.

Art. 7. Droits de Vote. Chaque Action confère un droit de vote identique et chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à sa participation.

Art. 8. Forme des Actions. Toutes les Actions sont émises sous la forme nominative uniquement.

Toutes les Actions nominatives seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personne(s) désignée(s) à cet effet par la Société, et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient, la Classe et la catégorie des Actions et de chacune de ces Actions, les transferts d'Actions et les dates de ces transferts.

La propriété de l'Action enregistrée s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. La Société n'émettra pas de certificat relatif à cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire. La Société traite le propriétaire nominatif d'une Action comme propriétaire absolu et bénéficiaire économique.

Tout transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes munies des procurations valables pour agir de la sorte. La Société peut également accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur base de correspondances ou d'autres documents constatant l'accord du cédant et du cessionnaire ou accepter comme preuve du transfert tout instrument de transfert jugé satisfaisant par la Société.

Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires; une telle inscription sera signée par n'importe quel Administrateur ou n'importe quel agent de la Société ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas d'adresse, la Société pourra autoriser qu'une mention à cet effet soit inscrite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par une notification écrite, envoyée au siège social de la Société ou à une autre adresse qui pourra être fixée par celle-ci dans le futur.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est/sont détenue(s) conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un seul mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, les distributions ou autres paiements au premier propriétaire enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les propriétaires conjoints ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une participation sur l'Actif Net de la Classe et/ou catégorie d'Actions concernée sur une base proportionnelle.

Art. 9. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans aucune limitation, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe et/ou catégorie d'Actions et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions de tout Compartiment, Classe et/ou catégorie d'Actions, devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs période(s) de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le Document d'Émission.

Toutes conditions auxquelles l'émission d'Actions pourrait être soumise seront détaillées dans le Document d'Émission.

Le Conseil d'Administration peut refuser entièrement ou partiellement toute souscription et le Conseil d'Administration peut, à tout moment et de temps en temps et à son entière discrétion, sans responsabilité et sans préavis, arrêter l'émission et la vente d'Actions de toute Classe et/ou catégorie d'Actions dans un ou plusieurs Compartiment(s).

Le Conseil d'Administration peut refuser entièrement ou partiellement des demandes de Souscription et suspendre ou limiter, conformément à l'article 14 des Statuts, leur vente à des personnes physiques ou morales de régions ou de pays particuliers, pendant des périodes spécifiques ou de manière permanente.

En outre, le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission d'Actions dans tout Compartiment, Classe et/ou catégorie d'Actions (y compris mais sans limitation l'exécution des Demandes de Souscription et la fourniture des informations que le Conseil d'Administration juge nécessaires) et peut aussi bien fixer un montant Minimum de

Souscription, qu'un montant minimum pour tout investissement additionnel ou un montant de Détenion Minimale auxquels tout Actionnaire est tenu de se conformer. Le Conseil d'Administration peut également à sa seule discrétion dispenser de ce montant Minimum de Souscription et du montant minimum pour tout investissement additionnel ou du montant de Détenion Minimale. Les Actions seront émises au Prix de Souscription applicable au Compartiment, à la Classe ou à la catégorie d'Actions concerné(e), conformément à ce qui sera déterminé par le Conseil d'Administration et indiqué dans le Document d'Emission. Le Conseil d'Administration peut aussi, pour un Compartiment, une Classe et/ou catégorie d'Actions déterminé(e), appliquer des frais de souscription et a le droit de les lever entièrement ou partiellement. Toutes les taxes, commissions et autres frais inhérents aux pays où les Actions de la Société sont commercialisées seront également facturés.

Les Actions ne seront allouées qu'après acceptation de la souscription et paiement du Prix de Souscription. Le paiement du Prix de Souscription devra être effectué dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Document d'Emission.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeur, en observant les conditions prescrites par le droit luxembourgeois et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Document d'Emission, si applicable.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur, directeur, agent ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de les délivrer.

Art. 10. Rachat d'Actions. Dans les conditions, termes et procédures tels que définis par le Document d'Emission, les Actions peuvent être rachetées à la demande des Actionnaires, si cela est permis pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission.

Si le montant de Détenion Minimale dans un Compartiment et/ou Classe tel que précisé dans le Document d'Emission, n'est pas maintenu en raison d'un rachat d'Actions, la Société peut racheter obligatoirement les Actions restantes à leur actuelle Valeur Nette d'Inventaire et faire le paiement du produit du rachat aux Actionnaires concernés.

La Société peut suspendre le droit au rachat des Actions durant toute période pendant laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment et/ou Classe concerné(e) est suspendue conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Les Actions qui ont été rachetées seront annulées.

Art. 11. Conversion des Actions. Conformément aux restrictions, termes et procédures tels qu'exposés dans le Document d'Emission, les Actionnaires peuvent demander la conversion de toutes ou partie de leurs Actions de n'importe quelle Classe de n'importe quel Compartiment dans une Classe différente du même Compartiment et/ou dans la même Classe ou une Classe différente de n'importe quel autre Compartiment existant, à condition que l'Actionnaire satisfasse les critères de la Classe correspondante et du Compartiment dans lequel la conversion est demandée.

Si la Détenion Minimale dans un Compartiment et/ou Classe tel que précisé dans le Document d'Emission pour le Compartiment correspondant, n'est pas maintenue en raison d'une conversion d'Actions, la Société peut racheter obligatoirement les Actions restantes à leur actuelle Valeur Nette d'Inventaire et faire le paiement du produit du rachat aux Actionnaires concernés.

La Société peut suspendre les conversions des Actions durant toute période pendant laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment et/ou Classe concerné(e) est suspendue conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Les Actions qui ont été converties dans des Actions d'une autre Classe seront annulées.

Art. 12 Restrictions à la Propriété des Actions. Les Actions de la Société sont uniquement disponibles pour les Investisseurs Avertis.

Chaque Classe d'Actions est réservée aux investisseurs qui satisfont les critères de la Classe correspondante de chaque Compartiment tels que décrits dans le Document d'Emission.

Le Conseil d'Administration peut limiter ou empêcher la propriété de chaque Classe ou catégorie d'Actions de chaque Compartiment de la Société par toute personne morale, entreprise ou société si, selon l'opinion de la Société:

- une telle possession peut porter préjudice à la Société, à ses Actionnaires ou à une Classe, catégorie d'Actions ou Compartiment donné(e);
- un tel Actionnaire ou investisseur ne remplit pas ou ne remplit plus les critères de la Classe correspondante du Compartiment correspondant tels que décrits dans le Document d'Emission;
- il peut en résulter un non respect de n'importe quelle disposition légale ou réglementaire luxembourgeoise ou étrangère; ou
- elle a pour conséquence de soumettre la Société à des législations autres que celles du Grand Duché de Luxembourg (en ce compris mais pas uniquement des législations fiscales).

En particulier mais sans limitation, le Conseil d'Administration peut limiter la propriété des Actions de la Société par toute Personne Non Autorisée.

A ces fins, la Société peut:

(A) Refuser l'émission d'Actions et tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et

(B) A tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires, ou à toute autre personne souhaitant y faire inscrire le transfert d'Actions, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient à une Personne Non Autorisée ou si une telle inscription au registre aurait pour conséquence que le bénéfice économique de ces Actions revienne à une Personne Non Autorisée; et

(C) Suspender le droit de vote de toute Personne Non Autorisée à toute assemblée des Actionnaires de la Société; et

(D) S'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions, la Société pourra ordonner à l'Actionnaire de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les dix (10) jours suivants l'avis. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder au rachat forcé ou provoquer le rachat de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un avis (l'«Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, spécifiant les Actions à acheter comme susmentionné, la façon dont le prix d'achat sera calculé et le nom de l'acheteur. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire sous forme de lettre recommandée payée d'avance et adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

(2) Le prix auquel chaque Action sera rachetée («Prix du Rachat») sera égal à un montant basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe et/ou de la catégorie du Compartiment concerné telle que calculée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat.

(3) Le paiement du Prix du Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du Prix du Rachat des Actions de la Classe et/ou de la catégorie d'Actions concernée et sera déposé pour paiement à ce détenteur par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle qu'indiquée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix du Rachat. Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix du Rachat (sans intérêt) de la banque.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe, catégorie d'Actions et/ ou Compartiment sera calculée par l'Agent d'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration à la fréquence déterminée à l'article 14 des présents Statuts et du Document d'Emission et au moins une fois par an conformément au droit luxembourgeois.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe, catégorie d'Actions et/ou Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence précisée dans le Document d'Emission. Le Conseil d'Administration peut cependant décider de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action pour certain(e)s Compartiments, Classes et/ou catégories d'Actions dans l'Autre Devise de Dénomination comme détaillé dans le Document d'Emission. La Valeur Nette d'Inventaire calculée dans une Autre Devise de Dénomination équivaut à la Valeur Nette d'Inventaire exprimée dans la Devise de Référence convertie au taux de change en vigueur.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe et/ou catégorie d'Actions dans chaque Compartiment relative à chaque Jour d'Evaluation sera calculée en divisant (i) l'Actif Net du Compartiment attribuable à cette Classe et/ou catégorie d'Actions, à savoir la valeur de la portion des avoirs bruts de ce Compartiment moins la portion du passif de ce Compartiment attribuable à cette Classe et/ou catégorie d'Actions à ce Jour d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions de cette Classe et/ou catégorie d'Actions en circulation conformément aux règles d'évaluation décrites ci-après.

Les comptes des filiales de la Société seront (dans la mesure requise par les réglementations et principes comptables applicables) consolidés avec les comptes de la Société chaque Jour d'Evaluation et les avoirs et obligations sous-jacents seront par conséquent évalués conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Le Prix de Souscription et le Prix du Rachat des différentes Classes et/ou catégories d'Actions différeront au sein de chaque Compartiment en raison de la structure de coûts et/ou de la politique de distribution différente(s) pour chaque Classe et/ou catégorie d'Actions.

Le Prix de Souscription, le Prix de Rachat et le prix de conversion sont calculés avec 3 décimales.

Les avoirs de la Société comprendront:

(A) Toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et titres d'obligations convertibles ou autres titres enregistrés au nom de la Société;

(B) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

(C) Tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les titres ou autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);

(D) Tous les billets, obligations, certificats de dépôt, actions, titres, reconnaissances, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;

(E) Tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou le Dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(F) tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(G) les frais de formation de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société;

(H) les frais d'avocat et autres frais pour enregistrer la Société et ses Compartiments dans d'autres juridictions (dans la mesure où ils ne sont pas amortis); et

(I) Tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(A) Toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire négocié ou coté sur une bourse sera évalué sur base du dernier prix connu, à moins que celui-ci ne soit pas représentatif;

(B) Toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire négocié sur un autre marché sera évalué sur base du dernier prix disponible;

(C) L'évaluation des participations de la Société dans des sociétés «private equity» non cotées (tant les participations en actions que par des titres de créance) et dans des fonds d'investissement non cotés se fera comme suit:

(1) Un droit dans une société «private equity» et dans un fonds d'investissement non cotés sera évalué à son coût tant qu'aucun rapport ne sera établi;

(2) Si un rapport concernant la société «private equity» et le fonds d'investissement est disponible, les droits détenus dans une société de «private equity» et un fonds d'investissement seront évalués sur base du dernier rapport disponible aussi longtemps qu'aucun événement d'évaluation ne se sera produit. Les événements suivants doivent être considérés comme événement d'évaluation: les appels de fonds, les distributions ou les rachats effectués par les sociétés «private equity» et les fonds d'investissement ou par un ou plusieurs de leurs investissements sous-jacents ainsi que tout événement important ou développement affectant soit leurs investissements sous-jacents, soit les sociétés «private equity» et les fonds d'investissement eux-mêmes;

(3) La survenance d'un événement d'évaluation sera prise en compte.

(D) Si les prix de titres ou fonds d'investissement cotés ou non cotés déterminés conformément à ce qui précède ne sont pas représentatifs de leur valeur réelle, leur évaluation appartiendra aux Administrateurs. Ils seront évalués à leur coût à moins que les Administrateurs ne considèrent qu'une réduction de valeur est appropriée eu égard aux perspectives de la société ou du fonds d'investissement ou qu'un changement de valeur est justifié par des transactions importantes effectuées par des tiers sur les titres;

(E) Les autres titres et avoirs seront évalués par les Administrateurs sur base des résultats raisonnablement prévisibles de leur vente déterminés avec prudence et bonne foi;

(F) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des créances, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels qu'indiqués ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, s'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(G) la valeur de liquidation d'opérations de «futures», «forward» ou à option non cotés en bourse ou sur un autre Marché Réglementé et /ou MTF équivaldra à leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux règles établies par le Conseil d'Administration et appliquées sur une base cohérente pour chaque différente variété de contrats. La valeur de liquidation des opérations «futures», «forward» ou à option non négociés sur une bourse de valeurs ou un autre Marché Réglementé et/ou MTF devra être basée sur la dernière détermination des prix de ces contrats sur de tels Marchés Réglementés et/ou MTF et sur lesquels ces opérations «futures», «forward» ou options sont négociés par le Compartiment concerné, à condition que si une opération «future», «forward» ou à option ne peut pas être liquidée le jour auquel les avoirs nets sont déterminés, la base qui servira pour la détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat devra être une valeur que le Conseil d'Administration peut considérer juste et raisonnable.

(H) Les swaps de taux d'intérêts seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable. Les swaps d'indice et d'instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou instrument financier applicable. L'évaluation de la convention de swaps d'indice ou d'instrument financier devra être basée sur la valeur de marché de l'opération de swaps établie de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

(I) Si, suite à des circonstances particulières, l'évaluation sur base des règles ci-dessus devient impraticable ou inexacte, d'autres critères d'évaluation qui sont généralement acceptés et vérifiables, seront appliqués pour obtenir une juste valeur.

Le Conseil d'Administration, à sa discrétion, peut autoriser l'usage d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que l'évaluation qui en découle reflète la juste valeur d'un avoir ou d'un engagement de la Société et/ou de ses Compartiments, conformément au droit luxembourgeois. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. Lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'Agent s'en remet valablement aux changements approuvés par la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société est égale à la somme de l'Actif Net des différents Compartiments activés, convertie en EUR au taux de change prévalant à Luxembourg le Jour d'Evaluation concerné.

Les engagements de la Société comprendront:

(A) Tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(B) Tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(C) Tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les frais de gestion et de conseil, en ce compris les éventuelles «performance fees» (le cas échéant), les frais du dépositaire, de l'agent de paiement, les frais de gestion de trésorerie (le cas échéant), de l'agent de registre et de transfert, du domiciliataire et frais de société ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

(D) Tous les engagements connus, présents ou futurs, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des distributions non payées annoncées par la Société, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec, ou est postérieur à, la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(E) Une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, tel que déterminée par la Société et toutes autres réserves autorisées et approuvées (le cas échéant) par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des engagements éventuels de la Société;

(F) Toutes les autres dépenses survenues lors du fonctionnement et l'administration de la Société, pouvant inclure, sans limitation, les frais payables au Gestionnaire de Portefeuille, les taxes, les dépenses relatives aux services légaux et d'audit, les frais de mise en conformité, les frais de «due diligence», les frais de fixation des prix (en ce compris le calcul et la publication de la Valeur Nette d'Inventaire par Action), les frais liés aux bureaux et au personnel, les coûts des sociétés intermédiaires, les paiements dus aux structures d'investissement ou les frais occasionnés par les Investissements Directs, les frais liés à la cotation et son maintien, à l'impression des procurations, aux certificats d'actions, aux rapports et notices destinés aux Actionnaires, aux Document d'Emission, les frais raisonnables liés à la commercialisation et à la publicité, les coûts relatifs à la préparation, traduction et impression dans différentes langues, les frais relatifs à l'émission, l'échange et le rachat d'Actions, tous les débours raisonnables des Administrateurs et agents de la Société (en ce compris les frais et dépenses relatifs à la présence aux réunions des Administrateurs ou Actionnaires), les frais d'enregistrement et autres frais payables aux autorités de surveillance des juridictions concernées, les frais d'assurance, les intérêts, les frais de courtage standards, les frais bancaires et les frais de publication;

(G) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Le patrimoine sera affecté comme suit:

(A) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe et/ou catégorie d'Actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment correspondant à cette Classe et/ou catégorie d'Actions, étant entendu que, si plusieurs Classes et/ou catégorie d'Actions existent au sein du même Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion de l'Actif Net de ce Compartiment attribuable à cette Classe et /ou catégorie d'Actions;

(B) Les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Classes et/ou catégories d'Actions de ce Compartiment;

(C) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment, à la même Classe et/ou catégorie d'Actions que l'avoir dont il découle et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment, à la Classe et/ou catégories d'Actions correspondant(e);

(D) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'un Compartiment, d'une Classe et/ou catégorie d'Actions déterminé(e) ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une catégorie d'Actions déterminé(e), cet engagement sera attribué au Compartiment, à la Classe ou à la catégorie d'Actions concerné(e);

(E) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un(e) Compartiment, Classe et/ou catégorie d'Actions déterminé(e), cet avoir ou engagement sera attribué à tou(te)s les Compartiments, Classes et/ou catégories d'Actions au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière que le Conseil

d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un compte au profit de plusieurs Compartiments, Classes et/ou catégories d'Actions et/ou sont cogérés par un agent du Conseil d'Administration en tant que masse d'avoirs séparés, le droit respectif de chaque Compartiment, Classe et/ou catégories d'Actions sur ce(tte) Compartiment, Classe et/ou catégorie d'Actions correspondant(e) à la portion résultant des contributions de ce(tte) Compartiment, Classe et /ou catégorie d'Actions au compte ou à la masse en question, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits réalisés pour compte de ce(tte) Compartiment, Classe et /ou catégorie d'Actions, tel que décrit dans les documents de vente des Actions de la Société; et enfin

(F) En cas de distribution aux Actionnaires d'une Classe et/ou catégorie d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe et/ou catégorie d'Actions sera réduite d'un montant équivalent à cette distribution.

(G) Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément au droit luxembourgeois;

(H) En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par toute banque, société ou organisation désignée par le Conseil d'Administration pour calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent article:

(A) Les Actions de la Société devant être rachetées conformément à l'article 10 des présents Statuts seront considérées comme Actions émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, le prix devra être considéré comme engagement de la Société;

(B) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure fixée par le Conseil d'Administration, le Jour d'Evaluation à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix devra être considéré comme étant un actif de la Société;

(C) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

(D) Lorsqu'à un Jour d'Evaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation correspondant, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur, Nette d'Inventaire par Action, de l'émission, du rachat et de la conversion d'Actions. Pour chaque Compartiment, Classe et/ou catégorie d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet par la Société, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou heure de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de tout Compartiment, Classe et/ou catégorie d'Actions et l'émission, le rachat et la conversion de ces Actions de et par ses Actionnaires dans les cas suivants:

(a) pendant toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses sur lequel/laquelle une partie substantielle des investissements d'un Compartiment de la Société est cotée est fermé(e) pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(b) lorsqu'il existe un cas d'urgence par suite de laquelle la disposition ou l'évaluation des avoirs détenus par un Compartiment de la Société n'est pas possible;

(c) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou les prix ou les valeurs actuelles de tout marché ou le cours en bourse ne sont pas disponibles;

(d) lors de toute période pendant laquelle la Société n'est pas capable de rapatrier des fonds destinés au paiement du rachat des Actions d'un Compartiment ou durant laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou dans les paiements dus en vertu du rachat d'Actions dans n'importe quel Compartiment ne peut, selon les Administrateurs, être effectué à un prix normal ou dans des conditions d'échange normales;

(e) lors de toute période durant laquelle la Société est liquidée ou à partir du jour de la notification d'une réunion d'Actionnaires durant laquelle une résolution visant à liquider la Société (ou un de ses Compartiments) est proposée;

(f) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société et attribuables à un Compartiment ne peuvent pas être rapidement ou exactement constatés.

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de tout(e) Compartiment, Classe et/ou catégorie d'Actions n'aura aucun effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur l'émission, le rachat et la conversion des Actions de toute Classe, catégorie d'Actions et/ou Compartiment qui n'est pas suspendu(e).

Une telle suspension de la Valeur Nette d'Inventaire sera notifiée aux investisseurs ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions et sera publiée si la loi l'exige.

Administration – Surveillance

Art. 15. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre, cinq ou six membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans. Au cas où un Administrateur serait élu sans indication du terme de son mandat, il sera considéré comme étant élu pour six ans à partir de la date de son élection. A l'échéance de son mandat, un Administrateur peut être réélu.

Les Administrateurs seront élus par une assemblée générale des Actionnaires qui déterminera, par ailleurs, le nombre des Administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les Administrateurs de la Société devront être désignés conformément aux règles suivantes: Les Administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

- Si le Conseil d'Administration doit être composé de quatre (4) Administrateurs, une assemblée générale des Actionnaires de Classe D de tous les Compartiments devra être tenue afin de déterminer une liste de six candidats (les «Administrateurs Proposés») de laquelle trois d'entre eux seront nommés Administrateurs;

- Si le Conseil d'Administration doit être composé de cinq (5) Administrateurs, une assemblée générale des Actionnaires de Classe D de tous les Compartiments devra être tenue afin de déterminer une liste de six candidats (les «Administrateurs Proposés») de laquelle quatre d'entre eux seront nommés Administrateurs; et

- Si le Conseil d'Administration doit être composé de six (6) Administrateurs, une assemblée générale des Actionnaires de Classe D de tous les Compartiments devra être tenue afin de déterminer une liste de huit candidats (les «Administrateurs Proposés») de laquelle quatre d'entre eux seront nommés Administrateurs.

Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. L'Administrateur révoqué restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu et prenne ses fonctions. En cas de démission ou de révocation d'un Administrateur Proposé élu, l'assemblée générale des Actionnaires devra élire un des autres Administrateurs Proposés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci est tenue de donner à la Société le nom de la personne physique qu'elle a désignée comme représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'Administrateur de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès ou de démission d'un Administrateur ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants pourront, par voie de cooptation, élire un autre administrateur pour remplir le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires conformément à la Loi sur les Sociétés.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront temporairement remplir le poste vacant; les Actionnaires prendront une décision définitive concernant la nomination à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société conformément à la politique d'investissement de la Société telle que déterminée dans les Statuts et le Document d'Emission. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Tout Administrateur sera autorisé à recevoir une rémunération telle que plus amplement détaillé dans le Document d'Emission.

Art. 16. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du président, le Conseil d'Administration sera présidé par un Administrateur présent et nommé à cet effet. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement Administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira suite à la convocation faite par un Administrateur.

Pour chaque Conseil d'Administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque Administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites à chaque Administrateur par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque Administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion se tiendra valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre Administrateur pour le représenter.

Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au Grand Duché de Luxembourg et requerront la présence de tous des Administrateurs, en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi sur les Sociétés, les Administrateurs peuvent assister à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du Conseil d'Administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées comme suit:

- Si le Conseil d'Administration doit être composé de quatre (4) Administrateurs, les décisions sont prises avec l'approbation d'au moins trois (3) Administrateurs;

- Si le Conseil d'Administration doit être composé de cinq (5) Administrateurs, les décisions sont prises avec l'approbation d'au moins quatre (4) Administrateurs; et

- Si le Conseil d'Administration doit être composé de six (6) Administrateurs, les décisions sont prises avec l'approbation d'au moins cinq (5) Administrateurs.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux Administrateurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux Administrateurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les Administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente, de gestion et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société conformément à la politique et aux restrictions d'investissement déterminées à l'article 20 des présents Statuts et dans le Document d'Emission.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 18. Signature sociale. A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Art. 19. Délégation des pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière de la Société et les pouvoirs de représenter la Société pour sa gestion journalière à tout membre du Conseil d'Administration, agent ou tout autre représentant, personne physique ou morale, qui peuvent mais ne doivent pas être des Actionnaires de la Société, conformément aux conditions et aux pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. La première personne chargée de la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, et peut, en particulier nommer des agents, y compris tout directeur général et tout assistant du directeur général et tout autre agent que la Société juge nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société. De telles nominations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les agents ne doivent pas nécessairement être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire dans les Statuts, les agents auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de personnes externes et auxquels il pourra déléguer des pouvoirs appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

Art. 20. Politique et Restrictions d'Investissement. Le Conseil d'Administration, sur base du principe de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement pour les investissements et la conduite des affaires et de la gestion de chaque Compartiment de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement dé-

terminés par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables.

La Société est autorisée à utiliser toutes techniques et instruments, y compris les produits dérivés, relatifs aux valeurs mobilières, devises ou tous autres avoirs ou instruments financiers dans le contexte de sa politique d'investissement ou pour des raisons de couverture ou de gestion efficace du portefeuille.

Le Conseil d'Administration agissant dans le meilleur intérêt de la Société peut décider de la manière décrite dans le Document d'Emission de la Société que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogérée séparément avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres OPC et/ou leurs compartiment ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés ensemble sur une base commune ou distincte des autres avoirs.

Art. 21. Gestionnaire de Portefeuille et conseiller en investissements. La Société peut nommer un Gestionnaire de Portefeuille pour gérer, sous le contrôle global et la responsabilité du Conseil d'Administration, le portefeuille de titres des différents Compartiments de la Société.

La Société peut en outre nommer un conseiller en investissements avec la responsabilité de préparer l'achat et la vente de tous les investissements éligibles pour la Société et de conseiller la Société en ce qui concerne la gestion des avoirs.

Les pouvoirs et devoirs du Gestionnaire de Portefeuille et du conseiller en investissements et leur rémunération seront décrits dans le contrat de gestion et/ou le contrat de conseil en investissement qui seront conclus par la Société et par le Gestionnaire de Portefeuille et/ou conseiller en investissements (selon le cas).

Art. 22. Conflit d'intérêt. Tout type de conflit d'intérêt est à communiquer intégralement au Conseil d'Administration. La Société conclura toutes les transactions au prix du marché («arm's length basis»).

Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire de Portefeuille et toute entité affiliée, ses membres et son personnel peuvent s'engager dans diverses activités économiques autres que les activités de la Société et/ou les activités du Gestionnaire de Portefeuille, y compris fournir des services de consultation et autres (y compris, sans limitation, être administrateur) dans une série d'associations, de sociétés et d'autres entités sans exclure celles dans lesquelles la Société investit. Cependant, les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire de Portefeuille, et ses membres consacreront le temps et les efforts nécessaires et appropriés aux activités de la Société. Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire de Portefeuille et toute entité affiliée, ses membres et son personnel peuvent également investir et entretenir des relations commerciales pour leur propre compte. Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire de Portefeuille, ses membres et toute entité affiliée au Gestionnaire de Portefeuille peuvent gérer d'autres comptes, qui peuvent entrer en conflit avec les intérêts de la Société au point de vue de la sélection, la négociation et la gestion des investissements. Afin d'éviter de tels conflits d'intérêt, les Administrateurs, le Gestionnaire de Portefeuille et ses membres essayeront de résoudre tout conflit surgissant, de la manière jugée la plus équitable par toutes les parties selon les circonstances.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou agents de la Société a un intérêt dans une société ou entreprise où il est un administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout Administrateur ou directeur de la Société qui sert d'administrateur, associé, agent ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage autrement en affaires ne sera pas, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de prendre part aux délibérations et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel à une opération de la Société, sauf si ladite opération est conclue dans le cours normal des affaires et dans des conditions de marché, ledit Administrateur ou agent est tenu d'en aviser le Conseil d'Administration et ne doit pas prendre part aux délibérations ou votes relatifs à cette opération, et il doit être fait rapport de cette opération et l'intérêt de l'Administrateur ou de l'agent y relatif à la première assemblée générale des Actionnaires qui suit.

Les mots "intérêt personnel" utilisés dans la phrase précédente ne comprennent pas toute relation avec ou intérêt relatif à toute affaire, position ou opération mettant en scène le Gestionnaire de Portefeuille ou toute filiale ou société holding de celui-ci, ou toute filiale de toute société holding de celui-ci, ou toute autre société ou entité qui pourrait être déterminée discrétionnairement par le Conseil d'Administration.

Art. 23. Indemnisation. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou agent, ses héritiers, exécuteurs testamentaires, et administrateurs des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procès à laquelle ou auquel il aura été partie en raison du fait qu'il est ou a été Administrateur ou agent de la Société, ou pour avoir été, à sa demande, administrateur ou agent de toute autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et contre laquelle il n'aurait pas le droit de demander une indemnisation, sauf dans les cas où il serait finalement condamné dans une telle action, poursuite ou procès pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auquel tout administrateur ou agent peut prétendre.

Assemblée générale – Compartiments

Art. 24. Assemblée générale des Actionnaire de la Société. La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsqu'il y a réunion de toutes les Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne constitue pas une cause de dissolution de la Société.

S'il n'y a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prendra les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires de la Société sans considération de la Classe et/ou catégorie d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra selon le droit luxembourgeois, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg tel que décrit dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de mai à 9 (neuf) heures. Si un tel jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale se tiendra le Jour Ouvrable suivant à la même heure. Les autres assemblées générales des Actionnaires se tiendront au lieu, au jour et à l'heure spécifiée dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration, à défaut par des Actionnaires représentant au moins un dixième ou plus du capital social de la Société. Des avis écrits convoquant et exposant l'ordre du jour doivent être établis conformément à la Loi sur les Sociétés et devront être envoyés par lettre recommandée à chaque Actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Toutes les notices doivent spécifier l'heure et le lieu de l'assemblée.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils considèrent qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié une autre personne qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

Les Administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des Actionnaires.

Les assemblées générales des Actionnaires délibèrent au quorum et à la majorité déterminée par la Loi sur les Sociétés.

Les minutes devront être signées par le bureau de l'assemblée et par les Actionnaires qui le réclament.

Art. 25. Assemblées générales des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou catégorie d'Actions. Les Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une catégorie d'Actions émises concernant tout Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment, cette Classe ou cette catégorie d'Actions.

Préalablement à chaque assemblée générale des Actionnaires dont l'ordre du jour comprend l'élection d'un membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration doit convoquer une assemblée générale des Actionnaires de Classes D de tous les Compartiments afin de déterminer le nom des Administrateurs Proposés conformément à l'article 15 des présents Statuts. S'il n'y a qu'un seul Actionnaire de Classe D, l'Actionnaire unique de Classe D peut endosser tous les pouvoirs conférés par l'assemblée et prendre toutes les décisions par écrit.

Les dispositions de l'article 24 des présents Statuts et de la Loi sur les Sociétés s'appliqueront à de telles assemblées générales.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou catégorie d'Actions seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toutes les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société affectant les droits des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une catégorie d'Actions vis-à-vis des Actionnaires d'un (une) autre Compartiment, Classe ou catégorie d'Actions, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de ce (cette) Compartiment, Classe ou catégorie d'Actions, conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 26 Liquidation, scission et fusion de Compartiments, Classes ou catégories d'Actions.

1) Lorsque, pour n'importe quelle raison, la valeur de l'Actif Net de tout(e) Compartiment et/ou Classe a diminué jusqu'à ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment et/ou Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou au cas où un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire d'un(e) tel(le) Compartiment et/ou Classe pourrait avoir des conséquences matérielles défavorables sur les investissements du ce(tte) Compartiment et/ou Classe, ou en cas de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de forcer le rachat de toutes les Actions du (de la) Compartiment et/ou Classe concerné(e) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en prenant en compte les prix de réalisation effectifs des investissements et les frais de réalisation) calculée le Jour d'Evaluation auquel cette décision prend effet.

La Société donnera avis aux Actionnaires de ce(tte) Compartiment et/ou Classe avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit.

A moins d'en décider autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou pour préserver l'égalité de traitement entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) peuvent continuer à demander le rachat de leurs Actions gratuitement (en prenant en compte les prix de réalisation effectifs des investissements et les frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Toute Demande de Souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment, de la Classe et ou de la catégorie concerné(e).

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires de tout(e) Compartiment et/ou Classe peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider de racheter toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e)s et de rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en prenant en compte les prix de réalisation effectifs des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires suite à la mise en œuvre des opérations de rachat décrites ci-dessus seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

2) Dans les mêmes circonstances que celles décrites au point 1) ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un(e) Compartiment et/ou Classe à ceux d'un(e) autre Compartiment et/ou Classe au sein de la Société ou à un autre OPC luxembourgeois ou à un(e) autre Compartiment et/ou Classe d'un tel OPC luxembourgeois (le «Nouveau Compartiment») et de les redésigner comme Actions d'un autre Compartiment et/ou Classe d'Actions, d'un(e) autre Compartiment et/ou Classe (à la suite d'une division ou d'un regroupement, le cas échéant, et le paiement du montant correspondant auquel les Actionnaires ont droit). Cette décision sera publiée de la manière décrite dans le point 1) ci-dessus (et, contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

3) Dans les circonstances visées dans le point 1) ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider de réorganiser un (e) Compartiment et/ou Classe par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments, Classes et/ou Catégories. Une telle décision sera publiée de la manière décrite dans le point 1) ci-dessus (et en plus, la publication contiendra une information relative aux deux ou plusieurs Nouveaux Compartiments) un mois avant la date à laquelle la division deviendra effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, la réorganisation d'un (e) Compartiment et/ou Classe au sein de la Société (par le biais d'une fusion ou d'une division) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou Classe concerné(e). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les décisions relatives à la fusion ou à la division pourront être prises à la majorité simple des Actions présentes ou représentées à cette assemblée.

L'apport des avoirs et dettes attribuables à Compartiment et/ou Classe, à un autre OPC visé au premier paragraphe du point 2) ci-dessus ou à un(e) Compartiment et/ou Classe au sein d'un tel autre OPC devra être approuvé par une résolution des Actionnaires du Compartiment et/ou Classe concerné(e) prise avec un quorum nécessaire de 50% des Actions émises et décidera par des résolutions prises à la majorité des 2/3 des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée sauf si la fusion doit se faire avec un OPC luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou un OPC étranger, auquel cas, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Exercice social – Comptes annuels

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 28. Comptes annuels. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil d'Administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des Administrateurs et du/des Réviseur(s) d'Entreprises envers la Société, le cas échéant.

Dans le même temps, le Conseil d'Administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires avec un rapport sur les opérations de la Société, aux Réviseurs d'Entreprises, qui feront un rapport.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, tout Actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des Réviseur d'Entreprises et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi sur les Sociétés.

Surveillance de la Société

Art. 30. Réviseur d'Entreprises. Les informations comptables relatives au rapport annuel de la Société doivent être examinées par un ou plusieurs Réviseur d'Entreprises désignés par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunérés par la Société.

Le(s) Réviseur(s) d'Entreprises doivent remplir les devoirs prescrits par la Loi FIS.

Chaque Réviseur d'Entreprises doit être désigné pour une période n'excédant pas une durée de six ans par l'assemblée générale des Actionnaires ou par l'Actionnaire unique, qui peut le révoquer à tout moment.

Dividendes - Distribution

Art. 31. Distribution. Pour toute Classe et/ou catégorie donnant droit à des distributions, l'assemblée générale des Actionnaires de la Classe et/ou catégorie concernée(s) pourra, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, déterminer l'affectation des résultats de la Classe et/ou catégorie d'Actions et pourra périodiquement déclarer des distributions ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Pour toute Classe et/ou catégorie d'Action donnant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par la loi.

Dans tous les cas, aucune distribution ne peut être faite si, après la déclaration d'une telle distribution, le capital de la Société est inférieur au capital minimum imposé par la Loi FIS.

Les paiements de distributions aux Actionnaires seront effectués à leur adresse respective indiquée dans le registre des Actionnaires.

Les distributions seront faites dans la Devise de Référence mais si les Actionnaires le souhaitent, le paiement pourra être effectué dans une devise choisie par l'Actionnaire (qui en supportera le coût et les risques au niveau du change) conformément au Document d'Emission.

Les distributions seront faites en espèces. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider de faire des distributions/paiements en nature de valeurs mobilières de société avec le consentement des Actionnaires concernés. Ces distributions/paiements en nature seront évalués dans un rapport établi par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises et les frais de ce rapport seront encourus par l'investisseur concerné.

Toute distribution qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la Classe et/ou catégorie d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Dépositaire

Art. 32. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 (telle que modifiée) relative au secteur financier telle que modifiée. Le contrat de dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi FIS.

En cas de retrait volontaire ou de révocation par la Société, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne préservation des intérêts des investisseurs jusqu'à son remplacement qui aura lieu au plus tard deux (2) mois suivant le retrait ou la révocation.

Dissolution - Liquidation

Art. 33. Dissolution. L'assemblée générale des Actionnaires sous les conditions requises pour la modification des Statuts peut décider la dissolution de la Société.

A chaque fois que le capital social de la Société tombe en dessous des deux-tiers (2/3) du capital minimum requis par la Loi FIS, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quarante (40) jours à partir du moment où le Conseil d'Administration a connaissance de la situation. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, devra décider à la majorité simple des votes des actions représentés à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société devra également être soumise à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Société dans les mêmes limites de temps à chaque fois que le capital de la Société tombe en-dessous d'un quart (1/4) du capital minimum requis par la Loi FIS. Dans un tel cas, l'assemblée générale des Actionnaires devra être tenue sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart (1/4) des votes des Actions représentées à l'Assemblée.

Art. 34. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommée(s) par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de cette dissolution, qui devra déterminer leur(s) pouvoir(s) et leur rémunération.

Le(s) liquidateur(s) doit(vent) être approuvé(s) par la CSSF et avoir toutes les garanties d'honorabilité et de connaissances professionnelles.

Le produit de la liquidation, de chaque Compartiment, net de toutes les dépenses de liquidation, sera distribué par les liquidateurs entre les détenteurs des Actions de chaque Classe en accord avec leurs droits respectifs. Les montants non

réclamés par les Actionnaires à la fin de la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignations au Luxembourg jusqu'à ce que la période limite obligatoire soit écoulée.

Loi applicable

Art. 35. Loi applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts, seront soumises aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi FIS, telles que ces lois ont été ou seront modifiées.»

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera au jour de la date d'incorporation pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

Les parties comparantes déclarent souscrire aux 50 (cinquante) Actions All In One de Classe D et sans mention de valeur émises par la Société, comme suit:

- M. Patrick Snyders, précité, souscrit à 12,5 (douze et demi) Actions All In One de Classe D, sans valeur nominale;
 - M. Johan D'Hoedt, précité, souscrit à 12,5 (douze et demi) Actions All In One de Classe D, sans valeur nominale;
 - M. Stefaan Festjens, précité, souscrit à 12,5 (douze et demi) Actions All In One de Classe D, sans valeur nominale;
- et
- M. Marc Monbaliu, précité, souscrit à 12,5 (douze et demi) Actions All In One de Classe D, sans valeur nominale.

Toutes les Actions ont été entièrement payées en numéraire, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille deux cents euros (€ 3.200,-).

Décisions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des Administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des réviseurs d'entreprises à un.
- 2) Sont nommés Administrateurs:
 - M. Patrick Snyders, né à Motsel, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 octobre 1963, avec adresse professionnelle au 4, A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand Duché de Luxembourg;
 - M. Johan D'Hoedt, né à Oostende, Belgique, le 6 mars 1962, avec adresse professionnelle au 4, A et E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Stefaan Festjens, né à Avelgem, Belgique, le 18 mai 1961, avec adresse professionnelle au 7, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Marc Monbaliu, né à Blankenberge, Belgique, le 22 mai 1961, résidant à Sint-Niklaasstraat 1, B-8300 Knokke, Belgique.

Conformément à l'article dix-huit de ses statuts, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Les Administrateurs sont nommés pour une durée six (6) ans.

- 3) Est élu réviseur d'entreprises Audit & Compliance S.à r.l., ayant son siège social sis au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises est nommé pour une durée expirant le 31 décembre 2011.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte de constitution a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au début de ce document.

Lecture ayant été faite au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15658. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011037849/1821.

(110042379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

Weinberg Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.338.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Weinberg Real Estate Finance S.à r.l.

Représentée par Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011058998/15.

(110065855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

SER.COM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.942.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant unique en date du 27 avril 2011:

Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 19 boulevard Grande-Duchesse Charlotte RESIDENCE D'ORANGE à L - 1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 Avril 2011.

Référence de publication: 2011057335/13.

(110064403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

MF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057245/10.

(110064352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Saint Clair International S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.379.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 mai a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Monica Tiuba, avec adresse professionnelle au « 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg », est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011059808/16.

(110067636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

MGLtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg B 148.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2011057246/10.

(110064191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

MT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8525 Calmus, 3, Hauptstrasse.

R.C.S. Luxembourg B 126.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2011057252/10.

(110064189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

ProLogis Netherlands II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011057289/10.

(110064123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.635.975,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 108.781.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérante de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011061533/19.

(110068609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Anaf Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 45.701.

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1. la société anonyme ANAF EUROPE S.A., ayant son siège social à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.943, et,

2. Monsieur Yves Clemente ANAF, directeur de sociétés, né à Alessandria d'Egitto (Italie), le 7 décembre 1958, demeurant à I-20145 Milan, Via Buonarroti 35,

les deux ici représentés par Monsieur Frank Stolz, employé privé, prénommé,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Milan et Luxembourg, les 24 et 25 mars 2010.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls et uniques associés de ANAF LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 45.701, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 28 du 25 janvier 1994.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 808 du 6 août 2004.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-3895 Foetz, rue de l'Industrie vers L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier la 1^{ère} phrase de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Differdange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011/14298. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011057469/41.

(110063624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Immobilière et Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 37.936.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 6 mai 2011

Troisième résolution

L'assemblée Générale, constatant que l'ensemble des mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2017,

- Monsieur Patrick WEINACHT, né le 19 décembre 1953 à Neuilly sur Seine France demeurant professionnellement à Luxembourg, 7A rue de Glacis,

- Madame Marjorie GOLINVAUX, née le 24 août 1969 à Messancy Belgique, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 7A rue de Glacis,

- Madame Stéphanie LACROIX, née le 28 décembre 1976 à Epinal France, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 7A rue de Glacis,

en tant qu'administrateurs et la société BS CONSULTING S.A. (R.C.S. Luxembourg B 45486), établie et ayant son siège social à 117 avenue Gaston Diderich en tant que commissaire aux comptes.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063920/23.

(110070919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Paro S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011057291/10.

(110064308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

R-PAC Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 122.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011057301/10.

(110064315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Robiale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 139.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057303/10.

(110064350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.810.

EXTRAIT

Selon un contrat de transfert de parts sociales de la Société, en date du 16 février 2011:

- HVB Capital Partners AG transfère 2.899 parts sociales de catégorie B, 4.341 parts sociales de catégorie C, 4.341 parts sociales de catégorie D, .341 parts sociales de catégorie E;

- Advent Vision (Cayman) Limited transfère 207.780 parts sociales de catégorie B, 311.129 parts sociales de catégorie C, 311.129 parts sociales de catégorie D, 311.129 parts sociales de catégorie E;

- Brooke Private Equity Advisors Fund I-A, L.P. transfère 155 parts sociales de catégorie B, 232 parts sociales de catégorie C, 232 parts sociales de catégorie D, 232 parts sociales de catégorie E;

- Brooke Private Equity Advisors Fund I (D), L.P. transfère 39 parts sociales de catégorie B, 58 parts sociales de catégorie C, 58 parts sociales de catégorie D, 58 parts sociales de catégorie E;

- Brooke Private Equity Advisors Fund II (D), L.P. transfère 42 parts sociales de catégorie B, 63 parts sociales de catégorie C, 63 parts sociales de catégorie D, 63 parts sociales de catégorie E;
- Brooke Private Equity Advisors Fund II, L.P. transfère 344 parts sociales de catégorie B, 515 parts sociales de catégorie C, 515 parts sociales de catégorie D, 515 parts sociales de catégorie E;
- CCP Investment Board Private Holdings Inc. transfère 14.494 parts sociales de catégorie B, 21.704 parts sociales de catégorie C, 21.704 parts sociales de catégorie D, 21.704 parts sociales de catégorie E;
- ESP 2004 Conduit LP transfère 5.926 parts sociales de catégorie B, 8.873 parts sociales de catégorie C, 8.873 parts sociales de catégorie D, 8.873 parts sociales de catégorie E;
- ESP 2006 Conduit LP transfère 5.926 parts sociales de catégorie B, 8.874 parts sociales de catégorie C, 8.874 parts sociales de catégorie D, 8.874 parts sociales de catégorie E;
- HIPEP V-Vision LLC transfère 11.853 parts sociales de catégorie B, 17.748 parts sociales de catégorie C, 17.748 parts sociales de catégorie D, 17.748 parts sociales de catégorie E; et
- Lesing Takko Limited transfère 11.595 parts sociales de catégorie B, 17.363 parts sociales de catégorie C, 17.363 parts sociales de catégorie D, 17.363 parts sociales de catégorie E.

À Oscar Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.686, qui détient alors:

- 261.053 Parts sociales de catégorie B
- 390.900 Parts sociales de catégorie C
- 390.900 Parts sociales de catégorie D
- 390.900 Parts sociales de catégorie E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011057601/42.

(110063956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2011057315/10.

(110064316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Studio 352, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 58.690.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STUDIO 352
8-10 rue de l'Étang
L-5326 CONTERN
Stephan Roelants
Directeur General

Référence de publication: 2011058990/14.

(110066063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

STINTEC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 155.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011057355/11.

(110064356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Tevege S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.469.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057373/10.

(110064195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Immo Sorbey SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg E 382.

Les statuts coordonnés au 4 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057699/10.

(110064409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Sibex Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.404.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011058987/12.

(110065857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

T.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.105.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011058991/10.

(110065814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Templewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.932.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Templewood S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2011058992/14.

(110065800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

World Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 67.257.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le 18 avril 2011

L'assemblée générale annuelle de l'Associé Unique de la Société a décidé de renouveler avec effet immédiat le mandat de Madame Géraldine SCHMIT en tant que gérant de la Société.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société appelée à approuver les comptes annuels en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour World Stone S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011059846/16.

(110067380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Lambo S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 158.579.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 22 avril 2011

Première résolution

L'actionnaire unique décide de nommer M. Wojciech Filochowski, né le 22 août 1971 à Ostroka (Pologne), résident professionnellement à Ostrobramska 77, 04-175 Varsovie, Pologne au poste d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une période qui ne peut excéder six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011059136/14.

(110066888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011058993/10.

(110066145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Maria Löwenbrück / Rudolf Kessel.

Référence de publication: 2011058995/10.

(110066016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Nexcentrica Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 712.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.198.

—
Extrait du contrat de cession de parts

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 8 avril 2010, entre la Société et Monsieur Stefano Massimo Sommadossi, la Société a transféré 7.000 de ses propres parts sociales de catégorie A et 28.000 de ses propres parts sociales de catégorie B de la manière suivante:

- 5.000 parts sociales de catégorie A et 20.000 parts sociales de catégorie B à Monsieur Stefano Massimo Sommadossi, et ce avec effet au 12 mai 2010;

- 2.000 parts sociales de catégorie A et 8.000 parts sociales de catégorie B à Monsieur Stefano Massimo Sommadossi, et ce avec effet au 23 septembre 2010.

Dorénavant la Société possède 13.000 des ses propres parts sociales de catégorie A et 52.000 des ses propres parts sociales de catégorie B, et Monsieur Stefano Massimo Sommadossi possède 129.500 parts sociales de catégorie A et 118.000 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai, 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063941/23.

(110070378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Transmideast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.628.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2011.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2011058994/12.

(110065847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

S.C.I. Sunshine 1, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 495.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts signée en date du 3 mai 2011 que:

Monsieur Paolo Poma, demeurant Rue Adjudant Kumps, VILLERS LA VILLE, B-1495

a cédé 1 part d'intérêt lui appartenant dans la société S.C.I. St. FLORENT à la société GROUPE AZUR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 31.000 euros ayant son siège social 7a rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115352

et 1 part d'intérêt lui appartenant dans la société S.C.I. St. FLORENT à Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, demeurant 10 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, France.

De ce fait, les associés de la Société sont la société GROUPE AZUR S.A. détenant 8.299 parts et Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTAT détenant 1 part.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

GROUPE AZUR S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011065316/21.

(110072645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Wolfgang STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.016.

Version corrigée des statuts coordonnés déposée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 29 avril 2011, en remplacement de la 1^{ère} version déposée au RCS le 20 avril 2011, sous le no L110062142.04,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011058999/12.

(110065894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.326.

Extrait de la résolution circulaire en date du 4 janvier 2011

Le Conseil d'administration de la Société a pris note de la démission de la personne suivante avec effet au 31 décembre 2010:

- Monsieur Paul Gyra, avec adresse professionnelle au 203 Park Avenue, 10169 New York, Etats-Unis, en qualité d'administrateur.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011060533/16.

(110067478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 27 avril 2011 à 15h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers enregistré sous le numéro B65477, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société. Le mandat prendra fin avec les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011059005/15.

(110066536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

"Hydro 50" Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 5, Op der Schleid.
R.C.S. Luxembourg B 101.917.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2011059000/11.

(110066981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Ageasinvestlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ageasinvestlux S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011059003/11.

(110066557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Bylong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.282.

Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 3 mai 2011.

Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 3 mai 2011.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 3 mai 2011.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 3 mai 2011.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011062058/17.

(110069574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Abelson Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 131.438.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059011/10.

(110066845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Access S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.889.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011059012/13.

(110066776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Azzurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZZURINVEST S.A.

Référence de publication: 2011059028/10.

(110066929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 137.955.

Il résulte du P.-V. de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 15 avril 2011:

- Que Monsieur Michel LAGOCKI a démissionné de son mandat d'administrateur et de ses fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} mai 2011.

- Qu'avec effet à cette même date est cooptée Madame Eulalia CODIPIETRO, née le 19/05/1977 à Gagliano del Capo (I), domiciliée 143 rue de Luxembourg à L-8077 Bertrange. Son mandat s'achèvera avec la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Référence de publication: 2011059020/13.

(110066585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011059016/12.

(110066923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

AHV International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AHV International Portfolio
CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011059018/11.

(110066741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059147/14.

(110066774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Aran Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.516.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011059023/12.

(110066778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Aran Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.516.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011059024/12.

(110066779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

BARDEEN Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.484.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. April 2011 von 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, nach 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg zu verlegen.

Nachdem Herr Dr. Robert Hoffmann mit Wirkung zum 31. März 2011 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten ist, beschließt der Verwaltungsrat, Herrn Mario Warny, geboren am 22. September 1973 in Sankt Vith (Belgien), mit Geschäftsadresse in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, mit Wirkung vom 1. April 2011 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Mai 2011.

Für die *BARDEEN Management Company S.A.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Patrick Obach

Référence de publication: 2011065355/21.

(110072931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Brabant Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.257.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 22 mars 2011

- L'actionnaire unique a accepté la démission de Monsieur Jean-Luc DASCOTTE de son mandat d'administrateur B de la Société avec effet immédiat.

- L'actionnaire unique nomme Monsieur Pierre Metzler, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg en qualité d'administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Mai 2011.

Référence de publication: 2011059035/15.

(110066767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Autremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.865.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011059026/12.

(110066460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.802.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

—
In the year two thousand eleven, on the twelfth day of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Neinver, S.A., a joint stock company (Sociedad Anónima) incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 11, 5°, Francisca Delgado, E-28037 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms Flora Gibert employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 April 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Neinver Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.159, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 December 2006, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 23 February 2007 (number 239, page 11441), and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine

Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 December 2009, published in the Mémorial C, dated 1 February 2010 (number 208, page 9944).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) so as to raise it from its present amount of seventeen million two hundred and two thousand three hundred and fifty Euro (EUR 17,202,350.-) to seventeen million eight hundred and two thousand three hundred and fifty Euro (EUR 17,802,350.-) by creating and issuing twelve thousand (12,000) new shares (the "New Shares"), having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and having the same rights and obligations as set out in the Articles, and being issued with a global share premium of an amount of three million four hundred thousand Euro (EUR 3,400,000.-).

All the New Shares are wholly subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, paid up by a contribution in cash, of a global amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-).

The total contribution of four million Euro (EUR 4,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of three million four hundred thousand Euro (EUR 3,400,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the subscription of the value of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at seventeen million eight hundred and two thousand three hundred and fifty Euro (EUR 17,802,350.-) represented by three hundred and fifty-six thousand forty-seven (356,047) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a French translation. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le douze avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Neinver, SA., une société anonyme (sociedad anonima) constituée selon le droit d'Espagne, ayant son siège social au 11, 5°, Francisca Delgado, E-28037 Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Registre Commercial de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331 (l' "Associé Unique"), ici représentée par Flora Gibert, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2011.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Neinver Luxembourg S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.159, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 décembre 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial C") en date du 23 février 2007 (numéro 239, page 11441) et modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C en date du 1^{er} février 2010 (numéro 208, page 9944). La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août

1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent mille euros (EUR 600.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions deux cent deux mille trois cent cinquante euros (EUR 17.202.350,-), à dix-sept millions huit cent deux mille trois cent cinquante euros (EUR 17.802.350,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts, et étant émise avec une prime d'émission totale d'un montant de trois millions quatre cent mille euros (EUR 3.400.000,-).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'Associé Unique, payées par un apport en numéraire, d'un montant total de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant total de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) en relation avec les Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

(i) un montant de six cent mille euros (EUR 600.000,-) est alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de trois millions quatre cent mille euros (EUR 3.400.000,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept millions huit cent deux mille trois cent cinquante euros (EUR 17.802.350,-) représenté par trois cent cinquante-six mille quarante-sept (356.047) parts sociales (les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille Euro.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant tel que représenté comme il est décrit ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2011. Relation: LAC/2011/17402. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011056868/118.

(110063927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Groupe Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 30, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 133.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062837/9.

(110070964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.